

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BARCLAYS PIERRE

Société civile de placement immobilier au capital de 184 800 860 €.
Siège Social : 68/76, quai de la Rapée, 75012 Paris.
434 038 535 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

MM. les associés de la société civile de placement immobilier Barclays Pierre, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 23 juin 2006 à 9 h 30 dans les locaux de Natexis Asset Management Immobilier, 68/76 quai de la Rapée, 75012 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour.

- 1°) Lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2005 ;
- 2°) Affectation du résultat et distribution des bénéfices ;
- 3°) Approbation du prélèvement sur la prime de fusion ;
- 4°) Distribution au titre des plus-values immobilières ;
- 5°) Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux conventions soumises à l'article L 214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier ;
- 6°) Présentation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution, déterminées par la société de gestion à la clôture de l'exercice 2005 ;
- 7°) Quitus à la société de gestion ;
- 8°) Approbation du versement à la société de gestion d'un honoraire d'arbitrage ;
- 9°) Autorisation de cession d'actifs immobiliers ;
- 10°) Renouvellement de l'autorisation d'achat d'immeubles à crédit ;
- 11°) Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Alain Bourdeau ;
- 12°) Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Hilaire Favier de Lachomette ;
- 13°) Nomination de M. Serge Blanc en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- 14°) Nomination de M. Jean-Philippe Richon en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- 15°) Nomination de l'APPSCPI en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- 16°) Pouvoirs pour effectuer les formalités légales ;
- 17°) Questions diverses.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant.

Projet de résolutions.

Première résolution. — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2005.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation et la répartition du résultat (16 991 827,31 €) telles qu'elles lui sont proposées par la société de gestion.

En fonction du montant distribuable qui s'établit à 19 715 395,03 €, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 2 723 567,72 € elle convient de répartir aux associés une somme de 15 507 202,60 €, somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et décide d'affecter au report à nouveau la somme de 4 208 192,43 €.

En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts émises est arrêté à 19,30 €.

Troisième résolution. — L'assemblée générale ordinaire approuve le prélèvement d'une somme de 730 710,68 € sur la prime de fusion. Ce prélèvement résulte de la modification de la réglementation comptable sur le traitement des frais d'acquisition des immeubles.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale ordinaire, en application de l'article 39 des statuts, décide de répartir entre les associés présents au moment de la distribution un montant de 233 010,00 €, soit 0,29 € par part prélevé sur le compte plus-values.

Cette distribution correspond au montant acquitté par la société pour une part détenue par une personne relevant du régime de l'impôt sur le revenu au titre des plus-values sur cessions d'actifs immobiliers réalisées en 2005.

Cette distribution sera affectée, pour les associés relevant du régime de l'impôt sur le revenu, au remboursement de leur dette à l'égard de la société résultant de l'impôt acquitté par cette dernière pour leur compte.

A cet égard, il est rappelé que, pour les associés ayant cédé leurs parts antérieurement à cette distribution, leur dette éventuelle a été déduite du produit de la cession.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport du commissaire aux comptes concernant les conventions soumises à l'article L.214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

Sixième résolution. — L'assemblée générale ordinaire prend acte, telles qu'elles ont été déterminées par la société de gestion de :

- la valeur nette comptable qui ressort à 219 011 228,71 €, soit 272,58 € pour une part ;
- la valeur de réalisation qui ressort à 256 327 818,78 €, soit 319,02 € pour une part ;
- la valeur de reconstitution qui ressort à 296 248 434,44 €, soit 368,71 € pour une part.

Septième résolution. — L'assemblée générale ordinaire donne à la société de gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

Huitième résolution. — L'assemblée générale ordinaire approuve le versement à la société de gestion d'un honoraire d'arbitrage fixé à 2,5 % H.T. du prix de vente des actifs immobiliers.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale ordinaire autorise la société de gestion à procéder aux charges et conditions qu'elle jugera convenables à la cession des immeubles :

- 32, avenue Georges V, 75008 Paris ;
- 87-89, rue de la Boétie, 75008 Paris ;
- 4, rue de Sèze, 75009 Paris ;
- 8, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris ;
- Les Patios Saint-Jacques, 4/14, rue de Ferrus, 75014 Paris ;
- 88, avenue Félix Faure, 75015 Paris ;
- Le Belvédère, 118-130, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris ;
- ZI Noisiel, 10, rue de la Mare Blanche, (77) Marne-la-Vallée ;
- le Nungesser, 13, avenue Morane Saulnier, 78140 Vélizy-Villacoublay ;
- Parc de la Roseraie, Rue du Buisson aux Fraises, (91) Massy-Palaiseau ;
- 126-130, rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret ;
- Les Bureaux de Rosny II, 118, avenue Charles de Gaulle, 93110 Rosny-sous-Bois ;
- 62, rue Denis Papin, 93500 Pantin ;
- 19-23, rue Léon Geffroy, 94400 Vitry-sur-Seine ;
- 34, boulevard Maxime Gorki, 94800 Villejuif ;
- Mercure - Le Jardin Alpin, 73120 Courchevel ;
- Hôtel Savoy, 74400 Chamonix ;
- Avoriaz 1800, 74110 Morzine ;
- 2-6, avenue rue du Général Leclerc, 76000 Rouen ;
- Le Hastings - Rue du 74ème R.I., 76000 Rouen.

Cette autorisation est accordée du jour de la présente assemblée et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Dixième résolution. — L'assemblée générale ordinaire, autorise la société de gestion à contracter des emprunts à hauteur de 25 % du capital social de la SCPI Barclays Pierre, en vue du financement total ou partiel d'acquisitions d'immeubles. Ce financement pourra être conditionné à l'inscription d'hypothèques, sur demande de l'établissement placeur.

Ces acquisitions donneront lieu à la perception par la société de gestion d'une commission d'investissement de 2,5 % H.T. de la fraction du prix d'achat des actifs immobiliers financée à crédit.

Cette autorisation est accordée du jour de la présente assemblée et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Onzième résolution. — L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Alain Bourdeau pour une durée de trois ans. Il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Douzième résolution. — L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Hilaire Favier de Lachomette pour une durée de trois ans. Il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Treizième résolution. — L'assemblée générale ordinaire nomme M. Serge Blanc en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Quatorzième résolution. — L'assemblée générale ordinaire nomme M. Jean-Philippe Richon, en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Quinzième résolution. — L'assemblée générale ordinaire nomme l'APPSCPI en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Seizième résolution. — L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Renouvellements du mandat de membre du conseil de surveillance.

M. Alain Bourdeau.

Né le 31 mai 1961.

Nombre de parts détenues : 252.

Demeurant : 66, rue Condorcet, 75009 Paris.

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

— Liquidateur amiable chez CIMES S.A.

M. Hilaire Favier de Lachomette.

Né le 12 janvier 1945.

Nombre de parts détenues : 932.

Demeurant : 20, rue Murillo 75008, Paris.

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

— Gérant de la société de Beaulieu.

Nominations en qualité de membre du conseil de surveillance.

M. Serge Blanc.

Né le 16 octobre 1950.

Nombre de parts détenues : 10.

Demeurant : 2, allée de Marivel / 96, avenue de Paris, 78000 Versailles.

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

— Directeur Marketing et Communication à la société CYBER-COM.

— Cadre.

M. Jean-Philippe Richon.

Né le 16 juillet 1956.

Nombre de parts détenues : 300.

Demeurant : 7, allée des Poiriers, 54520 Laxou.

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

— Gérant de la SCI Riga.

— Docteur en chirurgie dentaire.

L'APPSCPI.

4, rue de Thionville, 75019 Paris.

Nombre de parts détenues : 10.

Représentée par Monsieur Jean Maginot.

Domiciliée : 4, rue de Thionville 75019 Paris.

Pour avis :

La Société de gestion,

Natexis Asset Management Immobilier.

0606297